

la Lucarne de Génissieux

N° 36

Été 2020



- Les maires de Génissieux depuis 1873
- La nouvelle équipe municipale
- La lutte contre les dépôts sauvages est engagée



**Bulletin municipal
d'information**



RÉALISATION DE
RÉSIDENCES ET DE VILLAS
DISPONIBLES EN DRÔME
ET ARDÈCHE



GESTION D'UN PATRIMOINE
LOCATIF SOCIAL



BAILLEUR LOCATIF
PROMOTEUR IMMOBILIER

PROMOTION IMMOBILIÈRE



APPARTEMENTS ET VILLAS
LOCATIVES DISPONIBLES
EN DRÔME ET ARDÈCHE



VOUS AVEZ LE PROJET DE DEVENIR LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE ACCÉDANT,
NOS ÉQUIPES SE TIENNENT À VOTRE DISPOSITION

SDH CONSTRUCTEUR 04 75 81 39 39
4 ET 6 RUE PASTEUR À VALENCE - PLACE ST MARTIN À MONTÉLIMAR
E-MAIL : SIEGESOCIAL@SDH-CONSTRUCTEUR.FR
WWW.SDH-CONSTRUCTEUR.FR

DH RENOVATION

Réalisez vos projets pour l'amélioration de votre habitat.

06 85 06 95 32

125 Chemin des Vergers 26750 GÉNISSIEUX
Tél. 04 75 71 24 42 - david-heyraud@orange.fr

**Isolation - Plâtrerie
Peinture - Déco**

**ECO
PRIME**

**CRÉDIT
D'IMPÔT**

**TVA
5,5 %
RÉDUITE POUR
LA RÉNOVATION**

RGE
**ECO
artisan**
La nouvelle énergie du bâtiment

la Lucarne de Génissieux



EDITO

Mes chers concitoyens,

Je veux avant toute chose vous remercier pour votre confiance.

Le 15 mars dernier, malgré cette crise sanitaire, vous êtes venus de la meilleure façon qui soit nous témoigner tout l'intérêt que vous portez à la vie locale.

Cette pandémie a complètement bouleversé ce début de mandat.

Les nouveaux élus, en fonction le soir même du 15 mars, dès l'énoncé du scrutin, se sont vus privés de leur investiture par ordonnance du conseil des ministres du 1^{er} avril. Puis, par décret du 14 mai, sont de nouveau entrés en fonction le 18 mai.

Enfin le 25 mai, nous avons pu organiser le premier conseil municipal de cette nouvelle mandature, conseil municipal dit « d'installation. »

Je souhaite également souligner le sens du devoir de notre personnel communal des services administratif, périscolaire et technique qui, pendant cette épidémie, ont toujours répondu présent et ainsi assuré la continuité du service.

Durant ce confinement avec notre maître d'œuvre, j'ai pu réaliser un long travail de préparation pour la rénovation de notre gymnase gravement endommagé par la grêle du 15 juin 2019. Les appels d'offres sont maintenant lancés, le chantier débutera au mois de septembre pour une fin de travaux prévue en février 2021.

Pour ce nouveau mandat, nous allons sans tarder nous mettre à l'ouvrage car nous devons réaliser des équipements structurants pour notre village, agrandir et moderniser notre école, construire une nouvelle salle des fêtes, rénover notre église, réaliser des trottoirs et des équipements sportifs.

Ce sont les prochains défis qui nous attendent, et nous les relèverons avec enthousiasme !

Votre Maire, Christian Bordaz

SOMMAIRE

Edito p3
Christian Bordaz réélu maire p4

Les maires de Génissieux :
un peu d'histoire p5

Infos communales p7

Vie communale p12

Vie associative p16

Comptes rendus
des conseils municipaux p22

Etat-civil p26

Agenda p27

Directeur de publication : Christian BORDAZ
Photos de couverture : Jean-Paul Mouton, René Parreault
Impression : Imprimerie Souquet - Romans-sur-Isère (26)
Numéro tiré à 1150 exemplaires

Christian Bordaz réélu maire Le nouveau conseil municipal installé

Le conseil municipal, issu des élections du 15 mars dernier, n'a pas pu se réunir pour élire le maire dans la semaine suivant le scrutin, Coronavirus oblige. A la suite de l'allègement des mesures de confinement, cela a été possible le 25 mai en présence de 18 conseillers municipaux, une élue s'étant faite représenter.

Lors de cette première réunion, il a été procédé à l'installation du nouveau conseil municipal, à l'élection du maire et de cinq adjoints.

Christian Bordaz, tête de liste, a été réélu maire pour un troisième mandat. Ensuite il a été procédé à l'élection de 5 adjoints au maire : Michel Chapet, Hélène Pral, Jean-Pierre Caillet, Catherine Peltier, René Parreault.

Après avoir donné lecture de la charte des élus, Christian Bordaz, dans une allocution, remerciait le conseil de sa confiance et les Génissois de s'être déplacés le 15 mars pour voter malgré la menace du virus.

Il exprimait sa sympathie à celles et ceux qui souffrent, atteints par la maladie, à celles et ceux qui les soignent avec dévouement ou qui participent

à l'effort collectif pour assurer la continuité des services indispensables au bon fonctionnement du pays. Il n'oublie pas non plus le personnel communal des services administratifs, périscolaires et techniques qui ont répondu présents pendant la crise.

Il rappelait aussi les grandes lignes du programme sur lequel la liste qu'il conduisait a été élue avec la réalisation d'équipements structurants comme agrandir et moderniser l'école, construire une nouvelle salle des fêtes, réaliser des équipements sportifs, rénover le gymnase et l'église, poursuivre l'aménagement urbain.

Il souhaitait à son équipe de préserver la qualité de vie génissoise, de toujours agir dans l'intérêt commun, d'animer et faire vivre le village en favorisant le lien social, dont on mesure toute l'importance en ces jours de confinement, en développant le soutien à la jeunesse et la vie associative.

Le maire a nommé : Gilles Braghini, Marie Mourier et Joseph Cellier, conseillers délégués.

Siègent en qualité de conseillers municipaux : Corine Fhal, Nicole Tisseyre, Alexandra Bonod-Ferrieux Olivier Saladini, Christelle Poinas-Amiard, Bernard Rollin, Christiane Bererd, Séverine Piat, James Epting, Patrick Lemaitre.



Les maires de Génissieux : un peu d'histoire

Les élections municipales le 15 mars dernier nous donnent l'occasion de faire un bref retour historique sur les hommes qui ont présidé aux destinées de notre commune depuis sa création. On rappellera que le projet de la séparation de Génissieux d'avec Peyrins débuta dès 1838 pour se concrétiser en 1873. Ce long processus aboutira à la constitution de la commune de Génissieux par la loi du 26 juin 1873, inscrite au Journal Officiel du 2 juillet de la même année. Un mois plus tard, le 9 août 1873, le Préfet de la

Drôme demande à M. le Maire de Peyrins, Victor Rebatet, 1^{er} adjoint faisant fonction

de Maire, d'organiser les élections le dimanche 31 août 1873. Les élections se déroulent dans la salle de l'école des garçons de Génissieux. Il y a 205 inscrits sur la liste électorale qui doivent élire 12 Conseillers Municipaux sur 17 candidats. Le 17 septembre 1873 à 10 heures du matin a lieu l'élection du Maire. Victor Brichet est élu Maire avec 9 voix opposé à Maurice Perriolat (1 voix).



Victor Brichet

L'élection des maires dans les petites communes fut introduite après la révolution de 1848 et la proclamation de la République mais rapidement cette dernière prit un tournant conservateur et revint à un régime centralisateur : maires et adjoints restaient nommés par les autorités supérieures avec de nombreuses disparités en France. C'est la loi du 5 avril 1884, considérée comme l'acte fondateur de la démocratie municipale en France, qui a permis d'instituer un régime juridique uniforme pour toutes les communes. Elle affirme l'élection des membres du conseil municipal au suffrage universel direct et l'élection du maire par le conseil municipal. Le mandat est fixé à quatre ans, il sera porté à six ans à partir de 1929.

A Génissieux, Victor Brichet sera maire de 1873 à 1887 soit pendant près de 15 ans. Célibataire, exerçant la profession de cultivateur, il était domicilié au quartier de Blache Bourne. Il est décédé à Génissieux au cours de son dernier mandat en novembre 1887 à l'âge de 61 ans.

Valérien Blain, son premier adjoint depuis 1873, assurera brièvement l'intérim puisqu'il va lui-même décéder en juin 1888. C'est à cette époque que va débiter le long mandat de François Xavier Perret qui va s'étendre jusqu'en 1912. Propriétaire terrien, personnalité respectée, au caractère entier, il va administrer Génissieux pendant 24 ans. Il ne se représente plus aux élections de 1912 mais appelle à voter pour la liste républicaine.

A ce propos, la consultation des documents d'époque mais aussi les souvenirs de vieux génissois venus jusqu'à nous, laissent à penser que les élections municipales apparaissaient, plus « politisées » que de nos jours et que les courants nationaux se retrouvaient au niveau des petites communes beaucoup plus qu'aujourd'hui, chacun tenant à son étiquette. En voici un exemple, paru dans le journal « La Croix de la Drôme » du 20 janvier 1895.

C'est Louis Joud qui est élu maire le 5 mai 1912. Lui aussi



« Le Lyon Républicain » en annonçant le résultat des élections supplémentaires du conseil municipal de Génissieux du 6 janvier a prétendu que les trois élus étaient radicaux. Cette appréciation des élus est absolument erronée. Tous les habitants de la commune savent que MM. Fayet, Villard et Gontier, ne sont pas radicaux, mais conservateurs. En outre, ce qui ne saurait nuire aux intérêts de la commune, ce sont des hommes intelligents, honnêtes et catholiques.
Un électeur.

cultivateur, il va remplir ses fonctions jusqu'en août 1914, date à laquelle il est appelé pour combattre au sein du 275^e Régiment d'Infanterie. Il va mourir au Champ d'Honneur des suites de ses blessures en avril 1916, à 41 ans, destin tragique d'un homme dont l'épouse décèdera en couches quelques mois plus tard.

La période de l'entre-deux-guerres correspond au long mandat de 19 ans de Frédéric Pènelon, de 1919 à 1938. Né en 1876, il est décédé en 1964. En 1938, il est remplacé par Joseph Méarys. Ce dernier va être rappelé à ses obligations militaires en 1939 et décède le 26 juin 1940. Dans cette période troublée, c'est Ernest Mottin, 1^{er} adjoint et membre du conseil municipal depuis plus de 20 ans, qui assurera l'intérim jusqu'en juillet 1941 où âgé et malade, il cède la place à Pierre Charignon. Ce dernier va assurer ces fonctions jusqu'en 1944. Le 19 novembre de la même année, à 15 heures, est nommée la « COMMISSION MUNICIPALE PROVISOIRE » en remplacement de l'ancien conseil municipal, à la suite d'un Décret Préfectoral en date du 10 novembre 1944. 10 conseillers municipaux sont nommés. Ils élisent le Maire, Simon Chopin par 9 voix pour, et un bulletin blanc. A cette occasion est lu un message au Général De Gaulle.

Paru dans « les Allobroges » – 24 novembre 1944)

Plus tard, en 1945, auront lieu les premières



GENISSIEUX. — Délégation municipale. — Le 19 novembre, à 15 h., a eu lieu à la mairie, l'installation de la commission municipale provisoire, sont nommés maire : M. Chopin Simon ; adjoint, M. Beau Léon ; conseillers : MM. Morin Abel, Finot Marius, Veilleux Fernand, Cotte Roger, Finet Julien, Naud Paul, Alletru Auguste, Carra père. A l'issue de la réunion où M. Chopin fit appel à l'union de tous les Français, un message fut adressé au général de Gaulle.

élections depuis le début de la guerre. Elles se déroulent les 29 avril et 13 mai 1945, c'est entre les deux tours qu'aura lieu la capitulation de l'Allemagne. Depuis le 21 avril 1944, le droit de vote a été accordé aux femmes. A Génissieux, Simon Chopin est élu Maire de la commune. On notera, ici aussi, dans l'article ci-dessous, l'aspect politisé du scrutin qui renvoie à la situation nationale de l'époque.

Paru dans « le Patriote Romanais et Péageois » – 10 Mai 1945

GENISSIEUX

ELECTIONS MUNICIPALES

La liste Républicaine et Démocratique émanation de la résistance et patronnée par le C.D.L. a dès le premier tour remporté un net succès.

Suffrages exprimés : 302 — Nuls 10 — Reste 292.

Majorité absolue : 147 voix

Sont élus :

Chopin Simon, 243 voix — Maud P. 236 voix — Finet J. 234 voix — Morin A. 211 voix — Beau L. 210 voix — Alletru A 209 voix — Mme Sanglard 182 voix — Carra A. 181 voix — Veilleux F. 166 voix — Cotte R. 160 voix — M. Mottin 149 voix.

1 ballottage avec 141 voix.

Notre commune a l'instar de ses voisines, a décapité les espoirs Vichyssois. S'il peut y avoir polémique sur le mariage des tons et l'importance politique des élections ou interviennent avec prépondérance la valeur et l'estime du candidat, deux faits demeurent acquis : l'union et l'anti-fasciste.

Sources : « Les petites chroniques de Génissieux » actua.canalblog.com, Archives communales et personnelles.

Carte d'électeur pour le scrutin du 29 avril 1945 : cette électrice génissoise votait pour la première fois à l'âge de 74 ans !

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Drôme
COMMUNE
BUREAU DE VOTE
LIEU DE REUNION
Signature de l'Electeur.

CARTE D'ÉLECTEUR N° 242
Valable jusqu'au 31 mars 1946

NOM	Mabilon et Mottin
Prénoms	Apèle
Date de naissance	17 août 1870
Profession	Sans pro
Domicile	2 Molhays

La Maire
Chopin

Simon Chopin va laisser sa place en 1953 à Alphonse Cornillac dont le long mandat va se poursuivre jusqu'en 1971. C'est Henri Barboyon qui va lui succéder jusqu'en 1977. Avec lui puis Jean Georges Cherpin, Génissieux entame une période plus moderne de son histoire avec le développement de la Zone Artisanale qui marque le début des changements de notre commune. Cette nouvelle ère se répercute aussi sur la composition des conseils municipaux : essentiellement composés d'agriculteurs jusque-là, leur nombre diminue au fil des ans, ils sont remplacés par d'autres professions issues de tous horizons. Louis Paul Bossan va succéder à Jean Georges Cherpin en 1989 (après un intermède réalisé par Jean Paul Mouton) et ce jusqu'en 2008. Depuis cette période, c'est Christian Bordaz qui préside aux destinées de la commune.

Quelques maires d'autrefois à Génissieux



Le 2 août 1953 - De gauche à droite : Simon Chopin, Ernest Mottin, Alphonse Cornillac, Frédéric Penelon, Pierre Charignon, passés à la postérité par le nom attribué à certaines rues du village.

BONNET MATÉRIAUX

TOUT FAIRE MATERIAUX



Matériaux de construction - Menuiserie
Panneaux - Quincaillerie - Peinture - Bois - Alu - PVC

Quartier Les Molhens - 26750 CHATILLON ST JEAN
Tél. 04 75 45 30 37 - Fax : 04 75 45 39 06 - www.bonnet-mpf.com



Bibliothèque

L'équipe des bénévoles vous souhaite une belle année de lecture à la bibliothèque. Nous sommes fiers que parmi la liste des « 100 livres de l'année » publiée par le magazine LIRE, quinze livres soient à disposition à la bibliothèque. Ils ne demandent qu'à être empruntés !

Nous rappelons que le prêt est possible jusqu'à dix titres par personne inscrite.

Nous invitons toute personne gardant des enfants de moins de 3 ans à rejoindre avec eux-ci le groupe des Assistantes Maternelles qui bénéficient d'une animation à la bibliothèque un lundi par mois de 10h à 11h. Inscription auprès de Françoise au 06 81 74 29 89 (il suffit de laisser un message annonçant sa présence et le nombre d'enfants).

La bibliothèque participe au Prix Album du Tout Petit de Valence Romans Agglo. Chaque accompagnant d'un enfant de moins de trois ans se verra proposer un album parmi une sélection de huit ouvrages. Une fiche sera jointe à chaque livre permettant d'exprimer votre avis. Un prix sera décerné courant juin au livre qui aura reçu le plus de suffrages. Venez participer et avant tout, prendre du plaisir avec votre enfant ou les enfants que vous gardez.

Une bénévole de la bibliothèque est présente chaque jeudi matin à la structure multi-accueil « Les Trotinettes » afin de raconter des histoires aux « Tout Petits » pour leur plus grand plaisir.

En 2019, L'Heure du Conte a réuni de nombreux enfants très à l'écoute durant les 4 séances proposées. Nous serons heureux de vous retrouver. Dès que les conditions sanitaires le permettront, les dates des prochaines manifestations organisées par la bibliothèque seront communiquées aux Génissois.

Horaires de la bibliothèque

Mardi 16h30-19h - Mercredi 15h-18h - Samedi 10h-12h (y compris les veilles de vacances)

Juillet-août : mercredi de 15h à 17h.

Bibliothèque Municipale de Génissieux 135 route de Romans (au rez-de-jardin de l'immeuble «l'Orée du Village») - 04 75 47 81 43 - bibliotheque.genissieux@orange.fr

Pour accéder à la page de la bibliothèque sur Internet :

genissieux.fr >> [vivre ensemble](http://vivre-ensemble.fr) >> [la bibliothèque](http://la-bibliotheque.fr) et sur [facebook.com](https://www.facebook.com/BibliothèqueGénissieux) : Bibliothèque Génissieux

BAR TABAC



PRESSE



bar tabac génissieux

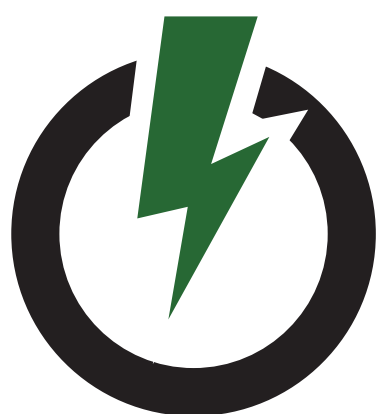
Une application pour être informé



Afin de mieux informer les Génissois, la mairie met à disposition des habitants une application gratuite qui leur permet d'accéder, où qu'ils se trouvent, sur leurs téléphones portables (version iPhone ou Android), aux messages publiés sur le panneau lumineux.

Ainsi il sera possible, en temps réel, de prendre connaissance de toutes les informations municipales utiles par le biais de l'application mobile citywall téléchargeable gratuitement sur App Store ou Google Play et en sélectionnant ensuite votre ville.

Ce dispositif vient compléter les vecteurs de communication existants (revue municipale, site internet, panneau lumineux...) mis au service des Génissois.



C.T.E

Électricité Générale

Intervention : 06 77 89 54 78

carbonell.theo@sas-cte.com

21, rue Jean Charcot 26100 Romans sur Isère

Infos travaux

- Suite aux dégâts causés par les intempéries de l'année 2019, les espaces végétalisés font l'objet de travaux de remise en état (plantations d'arbres, arbustes, fleurissement et engazonnement).
- Voiries communales : un programme pluriannuel a été mis en place concernant la remise en état de diverses routes (certaines étant très dégradées). Début des travaux 2020 (100 à 150 000 euros chaque année).
 - rue Xavier Perret
 - Alphonse Cornillac
 - Chemin de St Bresson (partie sud)
 - Chemin du Marais
 - Chemin de la Grande Musenne
 - Chemin des Coteaux
 - Chemin des Clos
 - Carrefour Ernest Mottin/La Musenne/RD 112
 - Montée Blache Bourne (sur 40ml)
 - Chemin des Chanlans (côté RD 112)
 - Chemin des Vergers
 - Rue des trois Sources
 - Rue Pierre Charignon
 - Rue Frédéric Pénélon (de RD 608 à rue des Orangers)
 - Rue Clos du Château
 - Rue de la Faucherie

Infos sur les travaux de restauration de l'ensemble polyvalent

Lors de la tempête de grêle du 15 juin 2019, qui laissera de mauvais et douloureux souvenirs dans la mémoire collective, plus de 400 maisons individuelles, des locaux d'entreprises, des bâtiments agricoles et les 19 bâtiments communaux ont été touchés. La toiture de l'ensemble polyvalent est entièrement à reconstruire. Les dégâts sur la toiture de l'ensemble polyvalent ont entraîné la détérioration du plancher du gymnase qui est entièrement à refaire pour avoir absorbé une quantité d'eau trop importante, ce qui eut pour conséquence de multiples déformations irréversibles.

Les assureurs ont été immédiatement contactés, le travail d'expertise accompli, les travaux évalués et les démarches pour obtenir des aides de l'Etat, du Département, de la Région... ont été entreprises. Le financement des travaux est assuré.

Les architectes et les bureaux d'études se sont mis au travail et le projet est maintenant finalisé. Les appels d'offres ont été lancés, les réponses doivent parvenir à la mairie avant la mi-juin. Les travaux devront débuter à la fin des vacances scolaires et s'achever vers le 15 février 2021, sauf aléas de chantier.

Sans entrer dans les détails techniques, l'appel d'offres s'articule autour de trois lots :

- Lot N° 1 : charpente et couverture
- Lot N° 2 : menuiserie bois
- Lot N° 3 : plâtrerie-peinture

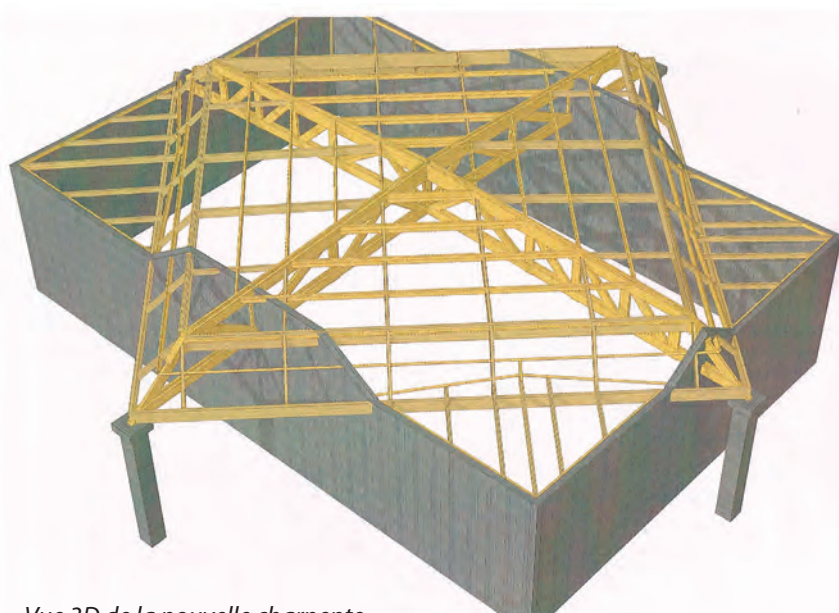
Le lot N°1 consiste en la dépose de la couverture existante, la mise en place de la nouvelle charpente et de la couverture en panneau sandwich (bac acier), mise en place de cheneaux.

Pour le lot N°2, il s'agit de la dépose de différents éléments en place et de la pose de doublage acoustique en panneaux perforés sur les façades Est, Nord et retour Ouest. Ceci afin d'améliorer l'acoustique du local.

Le Lot N° 3 concerne les travaux de peinture sur les parois et plafonds et les travaux de doublage en plaques de plâtre sur ossature métallique et le nettoyage des locaux avant livraison.

Le coût prévisionnel de ces travaux, honoraires compris, avant dépouillement des offres, s'élève à la somme de 400 000 € Hors Taxes.

Tous les mois, un état d'avancement des travaux sera fait. Il sera publié sur le site de la commune.



Vue 3D de la nouvelle charpente

Ordures ménagères



Les ordures ménagères (OM) sont collectées par les services de l'Agglo (VR Agglo). Pour être conformes à la réglementation sur le ramassage des OM, et pour des questions de salubrité (éviter d'avoir des sacs de déchets déchirés sur les trottoirs), les habitants de l'agglo sont invités à présenter leurs déchets à la collecte (une fois par semaine), dans des bacs agréés manipulés par l'équipement du camion de ramassage, afin de faciliter le travail des opérateurs. Ces bacs sont disponibles dans les jardineries ou magasins de bricolage – modèle bac réglementaire en photo.

Frelon asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité⁽¹⁾ et la santé des abeilles⁽²⁾.

Plan régional de surveillance et de lutte

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS⁽³⁾, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

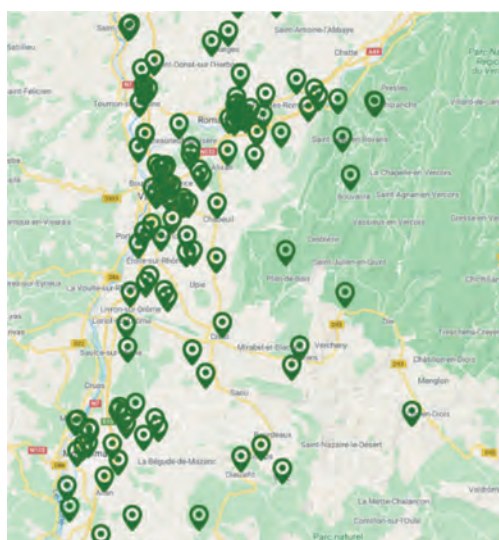
Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique »

2019 : Une baisse du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2019 est de 786 contre 1855 en 2018.

Dans la Drôme, 169 nids découverts en 2019 contre 393 en 2018. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été défavorables au prédateur. Malgré tout, le frelon asiatique continue sa progression.

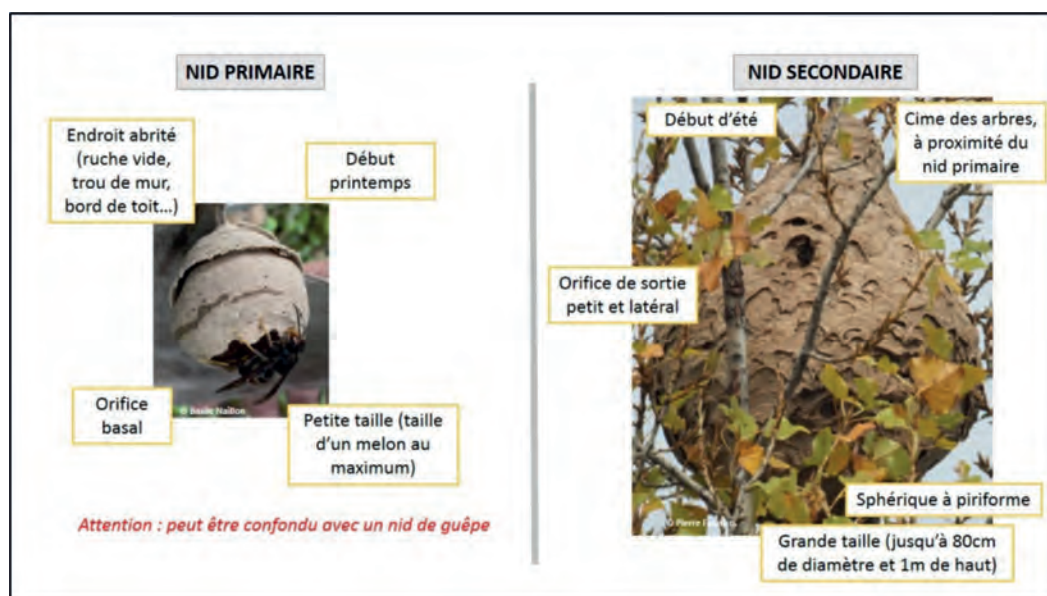


Carte : Nids de frelon asiatique détruits sur le département de la Drôme en 2019

(1) Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

(2) Arrêté du 26 décembre 2012

(3) FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire



Lutte contre les dépôts sauvages

La société de consommation dans laquelle nous vivons génère une grande quantité de déchets. Une grande partie de ceux-ci est recyclable et donc valorisable pour produire à nouveau des matières premières afin de fabriquer d'autres objets.

A cette fin, les communes, les groupements de communes se sont organisés pour faciliter la collecte des produits recyclables, ces espaces aménagés constituent des Points d'Apport Volontaires (PAV) sur lesquels les habitants disposent de conteneurs permettant un tri sélectif. Il existe trois sortes de conteneurs ; les verts pour les emballages en verre, les jaunes pour les corps creux comme les bouteilles et flacons en plastique, les emballages en métal et briques alimentaires et enfin les bleus pour les corps plats tels que les papiers, journaux et cartons.

En aucun cas ces PAV doivent servir de dépôts de vieux meubles, appareils ménagers, tous déchets de démolition, gravats, pots de peintures, déchets végétaux, matelas et bien d'autres, cette liste n'étant pas exhaustive ! Pour ces déchets, les déchetteries gratuites de Mours et de Romans sont à la disposition des habitants.

D'autre part quand les bacs sont pleins, ce qui peut arriver entre deux ramassages par les services de l'Agglo, le bon comportement consiste à repartir avec ses déchets et à revenir quelques jours plus tard.

Certains semblent l'ignorer et ne possèdent pas les valeurs de respect des autres, y compris celles de leurs propres descendants. Ils sont insensibles à l'impact de leur comportement sur la nature, les mers et les océans.

Par ailleurs, le personnel communal a d'autres choses à faire de plus utiles à la collectivité que d'être contraint de ramasser, plusieurs fois par semaine, ces immondices déposés par des personnes indécates. Pendant que ces agents communaux se consacrent à cette tâche ils ne sont pas disponibles pour effectuer des travaux demandés par les administrés (trous dans la voirie à



Les deux panneaux installés Chemin des Gorces

boucher, désherbage, taille de haies, entretien des espaces verts publics etc.).

Cette situation n'est plus tolérable.

Pour y remédier un panneau d'avertissement équipé d'une caméra très haute définition pouvant filmer de jour comme de nuit a été installé chemin des Gorces. Cette caméra permettra la reconnaissance des personnes et des plaques d'immatriculation. Les images sont envoyées directement à la mairie. Les contrevenants qui déposeront des déchets hors bacs ou qui n'ont pas leur place sur le site seront poursuivis. Une loi permet maintenant de les verbaliser. Ils s'exposent à une amende de 58 € pour un simple dépôt et quand le dépôt délictueux est fait à l'aide d'un véhicule celle-ci peut monter jusqu'à 1500 €.

Vision Plus

Votre opticien VISION PLUS de Génissieux vous propose dorénavant un nouveau service de photo d'identité, passeport et permis de conduire avec l'agrément ANTS.

Aujourd'hui, les démarches pour le permis de conduire sont facilitées. Plus besoin de se rendre à la préfecture ou annexe, tout se fait en ligne. Toutefois, pour votre photo le gouvernement exige des standards que vous ne pouvez réaliser vous-même.



Le saviez-vous ?

En 2013, le permis de conduire a changé d'apparence : une puce électronique est intégrée et est commune à tous les États membres de l'Union Européenne.

Pour les détenteurs du permis "rose" un remplacement de l'ancien avec le nouveau est prévu pour tout le monde d'ici 2033.

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-19h00

Le samedi : 9h00-12h00 - 14h00-18h00

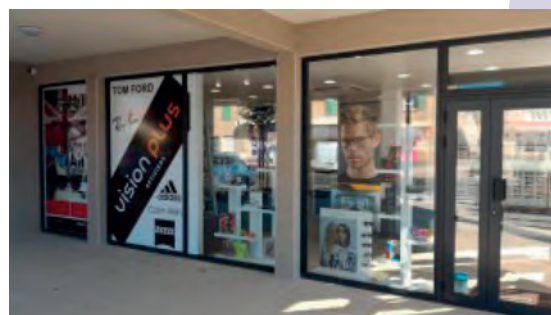
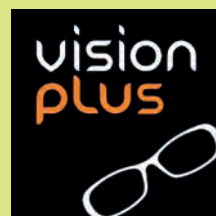
Coordonnées:

Téléphone: 04 75 47 38 85

Mail : genissieux-26750@vision-plus

Adresse: 475 rue Frederic Penelon 26750

Genissieux



Durant le confinement, la mairie est restée sur le terrain

Le confinement, conséquence de la crise sanitaire traversée par notre pays, inédite par son ampleur, a engendré de nombreuses difficultés. Pour venir en aide aux Génissois et en particulier à ceux touchés par la maladie ou isolés, la mairie est restée sur le terrain à leur écoute.

Le maire, Christian Bordaz, a adressé un courrier, à tous les Génissois, pour leur faire part de son soutien et de celui de l'ensemble des élus communaux. Il les a remerciés pour les efforts contraignants mais indispensables faits pour éviter la propagation du virus. Il n'a pas oublié celles et ceux qui agissent au quotidien, que ce soit à titre professionnel ou en tant que bénévoles pour que la vie continue sur la commune malgré les difficultés et les contraintes rencontrées et pour que la santé des Génissois soit préservée.

Depuis le début de la crise, le maire est resté à l'écoute de la population de la commune avec l'ensemble du personnel communal, les élus, pour tenir les Génissois informés, répondre à

leurs attentes, apporter des solutions au quotidien malgré les évolutions constantes de la conjoncture.

Pour les plus vulnérables, un service, avec l'aide du CCAS, d'élus et du personnel communal, a été mis en place. Plus de 100 personnes ont été ainsi contactées.

Tous les commerces autorisés sont restés ouverts pour que la vie continue.

Le site internet de la commune est resté constamment réactualisé pour informer la population génissoise au mieux et le plus rapidement possible.

Par ailleurs, la commune a procédé à la commande de 2300 masques tissu réutilisables et 500 de taille enfant. Les masques enfants et un masque adulte par personne ont été financés par la commune et un masque adulte par personne fourni par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Ils ont été distribués dans les boîtes aux lettres par les élus communaux début mai.

Grâce à l'action et au civisme de tous, la crise est en passe d'être surmontée et la mairie reste au côté des Génissois.



Les élus prêts pour la distribution des masques

Malgré le confinement le marché dominical a tenu

Le marché de Génissieux, dédié au commerce alimentaire, se tient tous les dimanches matin au cœur du village. Malgré le confinement, la préfecture a autorisé la poursuite des activités de ce marché dans le respect strict des dispositions réglementaires affichées à l'entrée des stands. On y trouvait volailles, fruits et légumes variés du terroir et de saison, un boucher, un étal de délices du secteur, un fromager...

Ainsi les Génissois, mais aussi les habitants des environs, ont pu faire provisions de produits frais et de qualité durant le confinement et aussi venir en aide aux producteurs locaux.



Le marché dominical lors du confinement

Don du sang

L'Établissement Français du Sang (E.F.S) est le garant de la sécurité de la chaîne transfusionnelle du donneur au receveur.

Afin de répondre aux besoins des patients, 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour.

Donner son sang est un acte volontaire, libre et consenti. C'est un geste altruiste et citoyen.

Le sang est précieux, le partager contribue chaque jour à sauver de nombreuses vies.

Aucun traitement, ni médicament de synthèse ne peuvent encore se substituer aux produits sanguins, irremplaçables et vitaux.

Quelques informations relatives au don de sang

Les conditions pour donner son sang

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans
- Être muni(e) d'une pièce d'identité avec photo pour un premier don
- Être reconnu(e) apte au don
- Peser au moins 50 kg
- Ne pas venir à jeun et bien s'hydrater avant et après le don

La fréquence des dons :

- Délai minimal entre 2 dons : 8 semaines
- Nombre maximal de dons par an : 4 pour les femmes et 6 pour les hommes

Les étapes du don :

- L'accueil par une personne de l'EFS
- L'entretien pré-don afin de déterminer votre aptitude au don

• Le prélèvement qui dure une dizaine de minutes et permet de prélever 400 à 500 ml de sang

• La collation essentielle à une bonne récupération

Que devient votre don :

Une fois prélevé, le sang n'est jamais transfusé directement à un patient. Il suit un parcours qui le conduit en toute sécurité du donneur au receveur.

• La poche prélevée est filtrée (on enlève les globules blancs) puis elle est centrifugée afin de séparer les composants (globules rouges, plasma et plaquettes).

• Les tubes recueillis subissent une série de tests biologiques en vue de dépister d'éventuels virus et bactéries qui circuleraient dans le sang. Si les résultats présentent une anomalie, la poche correspondante est écartée et le donneur averti.

• Les produits sanguins préparés et qualifiés sont ensuite distribués aux hôpitaux et cliniques approvisionnés par l'EFS.

La prochaine collecte de sang aura lieu à la salle des fêtes le mardi 13 octobre 2020 de 16h30 à 19h.

Par avance un grand merci à tous les donateurs ainsi qu'à l'équipe de bénévoles qui encadre cette action.

Réception des nouveaux Génissois

Si vous habitez à Génissieux depuis le 1^{er} janvier 2020, vous êtes invités à la réception des nouveaux Génissois le 27 novembre 2020 à 19 heures à la salle des fêtes pour faire connaissance avec le maire et le conseil municipal.

Inscrivez-vous par mail : mairie.genissieux@orange.fr avant le mercredi 17 novembre, en précisant le nombre de personnes qui vous accompagneront.

Bienvenue aux hirondelles de rivage



symboliques qui devraient réjouir les propriétaires des lieux où ils s'installent !

Nous connaissons tous l'hirondelle qui vit sous nos fenêtres, la rustique qui niche dans les hangars ou les cheminées. Savez-vous qu'il existe une troisième espèce, qui, à la différence de ses 2 cousines, n'utilise pas notre habitat ?

C'est l'Hirondelle de rivage, de son nom scientifique *Riparia riparia*.

Dans d'autres pays, elle s'appelle Avion Zapador, Tarou, Topino, Sand Martin, Uferschwalbe, Backsvala ou encore Ocverzwaluw, de doux noms d'oiseaux !

Avec ses douze centimètres de long et ses quatorze grammes, l'hirondelle de rivage reste l'une des plus petites hirondelles.

Vous la reconnaîtrez avec son plumage brun uniforme sur le dessus et son collier de même ton qui contraste avec sa gorge et son ventre blanc. Sa queue est courte et peu échancrée.

L'hirondelle de rivage est un passéridé migrateur de la famille des Hirundinidés qui vit en colonie pouvant regrouper de quelques couples à plusieurs centaines. Sa longévité n'excède pas trois années dans la nature et huit en captivité.

Plus discrète que ses congénères, on la retrouve habituellement, comme son nom l'indique, près des rivières, où elle chasse les insectes volants. C'est un oiseau typique des zones humides qui se nourrit principalement de mouches, de moucheron et de moustiques.

L'hirondelle de rivage niche aussi bien dans les falaises abruptes naturelles que dans les parois sableuses artificielles des carrières ou des gravières.

Contrairement aux autres oiseaux de son espèce qui maçonnent leurs nids, l'hirondelle de rivage creuse un terrier. Cette particularité la rend souvent méconnue du grand public.

Deux semaines sont nécessaires aux couples pour réaliser une galerie horizontale pouvant aller jusqu'à un mètre de profondeur, au bout de laquelle, une petite chambre faite de brins d'herbes sèches et de plumes est aménagée. Les oiseaux utilisent leur bec pour creuser, tandis que le sable est enlevé à l'aide des pattes et des ailes.

Deux pontes par an peuvent être déposées dans le nid entre avril et juillet. L'espèce étant très fidèle, les nids seront réutilisés plusieurs années de suite.

La colonie est très synchronisée, l'excavation, l'accouplement et la ponte ont lieu simultanément pour tous les couples.

Quatre à cinq œufs sont pondus et couvés durant quatorze jours. Au bout d'une vingtaine de jours, les oisillons peuvent prendre leur envol. Un vol saccadé, acrobatique et vacillant.

Si l'hirondelle de rivage vole rarement à haute altitude, c'est une grande virtuose de la voltige ! Son cri roulé est plus bref en cas d'alerte. Son chant se réduit à un gazouillis rapide et sonnante.

C'est elle qui arrive la première sur notre territoire, courant mars et devance d'une petite longueur l'hirondelle rustique !

Après avoir élevé ses petits et pris quelques semaines de vacances, elle repartira vers ses quartiers d'hiver en août-septembre.

Un voyage de plus de trois mille kilomètres, à vol d'oiseaux !, qui conduira la colonie vers les régions d'hivernage en Afrique et plus particulièrement dans le sud du Sahel. Ces demoiselles n'ont pas de passeport, mais la Ligue pour la Protection des Oiseaux est au fait des habitudes de ces migratrices !

Bien que l'hirondelle de rivage bénéficie d'un statut protégé, l'espèce est en déclin et souffre comme beaucoup d'autres de son espèce, des effets de la dégradation de son habitat, première cause d'érosion de la biodiversité.

Avec la banalisation des paysages, les berges naturelles qui lui servent de gîte disparaissent. Les dérangements climatiques, l'utilisation massive des pesticides entraînent la disparition de leurs ressources alimentaires.

Les hirondelles sont pourtant de précieuses auxiliaires pour éviter la prolifération d'insectes gênants pour l'homme comme le moustique et les carrières sont une opportunité pour ces volatiles qui y trouvent gîte et couvert !

D'après la LPO, 70% des hirondelles de rivage en région Rhône-Alpes, vivent aujourd'hui dans des carrières en activité.

C'est ce petit volatile qui un jour de printemps a fait escale à Génissieux. Conquis par l'environnement de la carrière et ses escarpements propices au repos et à la construction de leurs terriers, il décida d'y élire domicile !

Depuis, on peut apercevoir de nombreuses cavités sur les talus de la carrière. Toutes sont des appartements à louer !!!

Une partie de ce site pourrait être aménagée et devenir un refuge de biodiversité qui valoriserait notre patrimoine naturel tout en contribuant à la sauvegarde de ce gracieux oiseau.

L'hirondelle est pour les marins le signe annonciateur de la terre toute proche et par conséquent du retour au foyer.

La mer étant trop loin des frontières Génomaises, les hirondelles restent pour nous le signe annonciateur de la belle saison !

Avec l'arrivée des beaux jours, nous pourrions sans doute observer ces petites hirondelles revenues investir leur résidence estivale pour s'y reproduire !

Source : LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) Auvergne-Rhône-Alpes

Ça s'est passé dans le village...



NOVEMBRE : concert Madrigal



JANVIER : vœux du maire



NOVEMBRE : concert Inter Choral



JANVIER : marché de la truffe



DÉCEMBRE : repas des aînés



MARS : Saint-Vincent



DÉCEMBRE : Noël à Génissieux



MAI : Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945

Club Détente et Loisirs

Après une année 2019 très perturbée par la grêle et ses nombreux dégâts, l'année 2020, avec l'apparition du COVID19, ne nous permet pas de réaliser nos projets.

Nous avons toutefois en janvier, lors de notre Assemblée Générale, pu élire notre nouveau Bureau dont Maryse PERNISI a pris la Présidence (à la suite de Paulette MAZOUYER qui a donné beaucoup de son temps à l'Association pendant plusieurs années et ne souhaitait pas se représenter).

Nous avons eu la chance d'organiser notre Loto le 11 février avec un franc succès.

Puis, tout s'est arrêté pour tout le monde (confinement).

Nous ne savons pas aujourd'hui si, et quand, nous pourrons reprendre nos activités mais tout le monde souhaite que cela puisse se faire le plus vite possible. Pour ceux qui seraient tentés de nous rejoindre, nous leur donnons un aperçu de nos activités du dernier trimestre 2019.

- **Le vendredi 13 septembre**, notre « voyage surprise » nous a conduits aux portes de Béziers : découverte de l'Abbaye cistercienne de Valmagne avec déjeuner sur place (et dégustation des vins du Domaine). L'après-midi, visite des jardins exceptionnels de Saint-Adrien : site à recommander en famille pour son calme, sa beauté et son originalité.

- **Le jeudi 19 septembre**, le Club de Saint-Paul nous a reçus pour notre traditionnel concours de pétanque.

- **Le mardi 12 novembre**, le concours de coinche a dû être annulé suite à la grêle du 15 Juin par manque de salle communale et devant les difficultés à l'organiser dans une autre commune.

- **Le mardi 26 novembre** (Beaujolais nouveau) et **le mardi 17 décembre** (bûche de Noël) : ces goûters ont été maintenus avec difficultés : la salle des fêtes étant toujours indisponible, nous avons dû répartir les adhérents (plus de 70) entre le Foyer, la salle de réunions et le hall.

- **Le mardi 3 décembre**, le repas des anniversaires du 2^e semestre a eu lieu à la Salle Saint-Pierre, repas préparé et servi par « la Table de Jean-Jacques » de Saint-Donat et animé par l'excellent duo ANIMUSIC d'Alixan.

Nous avons plein de projets (voyages, repas, animations) dans les tiroirs qui ne demandent qu'à sortir !

Prenez contact avec nous :

HUGUENNET Françoise au 04 75 72 02 10
Mail francoise.huguennet@dbmail.com

PERNISI Maryse au 04 75 02 52 43 – Mail ma-per@orange.fr

Bon courage à tous pour cet été. Prenez soin de vous.



Troupe de théâtre La Génissoise

Déjà près de 3000 spectateurs

La troupe de théâtre « La Génissoise » poursuit sa tournée 2019/2020.

Elle présente la pièce « *Sic'était à refaire* » de Laurent Ruquier. Cette pièce désopilante a déjà été appréciée au cours de nombreuses représentations données aux alentours de notre village. La saison se terminera par la traditionnelle « *Dernière séance* » qui aura lieu à Génissieux le week-end du 5-6 décembre 2020 dans la salle des fêtes fraîchement rénovée.

Le programme des représentations peut être consulté sur le site de la mairie de Génissieux



Quoi de neuf à La Bonne Note ?

Et bien comme tout le monde, on s'est adapté !

En effet, toute l'équipe a fait preuve d'ingéniosité pendant cette crise sanitaire sans précédent et chacun des 15 professeurs de musique, avec ses moyens numériques personnels, a continué à donner ses cours à distance. Un nouveau métier pour chacun d'entre nous mais qui a permis à tous les élèves de garder le contact et de profiter à domicile de l'une des rares activités qui leur était encore possible : la musique...

Aujourd'hui, nous sommes cadrés par des textes ministériels sur l'enseignement artistique mais nous avons bon espoir de retrouver nos élèves en respectant les gestes barrière bien sûr.

En revanche, nous n'avons pas trouvé de solution adaptée pour les ateliers théâtre mais nous leur réservons une belle surprise dès que la fin de la crise sanitaire sera décrétée et le nombre de personnes formant un groupe sera plus conséquent. Soyons patients...

En attendant, il nous faut maintenant préparer la rentrée dans les meilleures conditions et si vous avez envie de venir rejoindre les rangs de l'école de musique et théâtre La Bonne Note en septembre 2020, n'hésitez surtout pas à vous renseigner par mail : labonnenote@gmail.com.

Photo : l'équipe pédagogique de La Bonne Note, sa présidente et sa directrice en réunion visio pendant le confinement



La Bonne Note



Sou des Ecoles... Rendez-vous à la rentrée



Comme pour chacun c'est une année particulière qu'a vécu le Sou des Ecoles de Génissieux. Si pendant le premier semestre a pu se tenir une kermesse de rentrée estivale et une très belle fête de Noël sous le soleil, le second semestre a été plus confiné !

Malgré une vente de bulbes et de fleurs qui a permis de réunir un peu de fonds et de maintenir la relation entre les parents et les membres du bureau, cette fin d'année se fera sans brocante ni kermesse. Nous en sommes les premiers attristés car outre les bénéfices rapportés par ces actions, ce sont surtout des moments importants de partage avant de se dire au revoir pour l'été.

Nous espérons pouvoir, comme l'année dernière, organiser une kermesse de rentrée à la fin du mois de septembre (si les conditions sanitaires le permettent bien sûr) afin de donner le top départ d'une nouvelle

année qui on l'espère se fera sous de meilleurs auspices.

Nous vous souhaitons à toutes et tous un bel été.

On se retrouve à la rentrée.

Le bureau du Sou des Ecoles

Retrouvez-nous sur notre page Facebook pour suivre l'actualité de l'association.
<https://www.facebook.com/soudesecolesgenissieux/>

Entre ciel et terre

L'association « **Entre Ciel et Terre** », en plus des cours hebdomadaires, poursuit ses ateliers bien-être et qi gong les vendredis sur le temps de midi et une fois par mois le dimanche matin. Ces ateliers sont ouverts à tous et ce à tout moment, sans engagement à l'année.

Dès que la situation sanitaire le permettra, l'association communiquera sur les conditions de sa reprise d'activité.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter au 06 70 58 01 55.



Fromagerie Alpine
37 avenue des Allobroges - ZI - 26100 ROMANS
Tél. 04 75 70 01 01 - Fax 04 75 02 67 17
fromageriealpine@orange.fr



Rythmic's Dance

RYTHMIC'S DANCE



Bonjour à tous,

Après un « exil » d'un trimestre à la Salle Paroissiale, que nous remercions pour son accueil et d'avoir fait pour que tout se passe au mieux pour l'Association, nous étions revenus à la Salle des Fêtes remise en état. Néanmoins, le travail et l'assiduité n'ayant pas souffert, et c'est avec ardeur et sérieux que notre troupe s'était appliquée à peaufiner les chorégraphies imaginées et créées par nos animatrices.

Nous voulions une saison exceptionnelle, mais nous étions loin de nous douter que les événements allaient nous dépasser. Suite à la pandémie et au confinement, nous avons cessé les entraînements mi-mars. Devant l'incertitude de l'avenir, nous avons pris la décision, mi-avril, à notre plus grand regret, d'annuler notre gala

annuel. En effet, nous ne pouvions pas déceimment proposer un spectacle digne de ce nom, au vu du manque de répétitions.

Pour la saison prochaine, nous garderons les groupes tels qu'ils étaient, prendrons acte des désistements éventuels et procéderons à de nouvelles inscriptions en fonction du nombre de places disponibles. Une information sera donnée au cours de l'été.

Le gala 2021 sera préparé sur deux saisons.... INEDIT
Nous vous souhaitons de bonnes vacances...
Continuez à vous protéger.

Associativement vôtre

Country Dance

Déjà 3 ans et toujours autant de plaisir à danser au rythme de la musique « Country » !!

A partir de mi-mars, un intrus est venu perturber totalement le bon déroulement de toutes les activités associatives et sportives !

Malgré tout, notre association a mis en place des cours par vidéos mises en ligne sur notre page Facebook pour le plaisir des adhérents.

L'année dernière nous avons fait une soirée avec en concert en live le groupe Backwest.

Fort de ce succès, nous renouvelons l'opération cette année : initialement prévu le 4 avril, ça se passera le 17 octobre 2020 à partir de 20h à la salle de fêtes de Mours St Eusèbe avec le Groupe Crazy Pug.

C'est ouvert à tous, danseurs ou non danseurs.

Faites vivre les spectacles vivants, venez nombreux (pensez à réserver).

On espère qu'en septembre tout rentrera dans l'ordre et que les cours pourront reprendre sans problème : affaire à suivre !

Nous proposerons des cours débutants, confirmés et couples, à Génissieux et à Mours.

N'hésitez pas à nous rejoindre même en cours d'année, débutants ou pas !

Nous vous souhaitons le meilleur !

Renseignements et Contact :

Facebook : Country Dance 26

- @countrydance26@gmail.com

- (Animateurs) Didier au 06 30 06 96 18



*Le groupe « Crazy Pug »,
nos adhérents
presque au complet*

*Notre groupe de démo
en EHPAD*

Football

2019 une année catastrophique pour les Génissais.

L'AS Génissieux n'a pas été épargnée.

Le 15 juin 2019, c'était le tournoi annuel du club avec le samedi des débutants et les vétérans, puis le dimanche les U11 et les U13.

Tout avait bien commencé puisque le matin il faisait un temps magnifique. Malheureusement à 14h15, un déluge de grêle a détruit le marabout et toutes les voitures du parking.

Au-delà des dégâts, ce fut une perte financière énorme pour le club.

Et plus dramatique dans l'été, Didier Cossin était diagnostiqué pour un cancer du pancréas.

Il décédait le 16 janvier 2020.

Un des plus fidèles joueurs avec plus de 25 saisons au club.

On n'oubliera jamais notre N° 9 avec son salto légendaire et ses longs cheveux.

Toute notre amitié à Idalia sa femme, Roxane, Alexis, Bastien, Pierric, son papa Daniel, ses frères David, Frédéric, et sa famille.

Prochain rendez-vous les 13 et 14 juin pour le tournoi de football U7/U9/U11/U13, vétérans, et rendre hommage à Didier.

Merci.



Judo

Génissieux Judo a été satisfait du début de saison car cette année encore les licenciés ont été au rendez-vous. Le nombre d'inscrits était de 145, judo et taïso (renforcement musculaire) confondus.

Stage de Toussaint : 31 participants encadrés par Florian Labouri et Lilian Mayot.

Les jeunes judokas sont toujours enthousiastes d'acquiescer de nouvelles techniques lors de ce stage et de créer une bonne cohésion de groupe.

On remercie nos deux entraîneurs pour leur implication.

Tatamis de Noël : Cette année la démonstration des enfants a dû être annulée (pas d'accès au gymnase) mais nous avons maintenu le pot de fin d'année très convivial pour clôturer 2019.

A noter les bons résultats :

- **Ethan BLACHE** : champion Drôme Ardèche minime

- **Maréva BONNOT et Lucie BONHOMME** : championnes Drôme Ardèche par équipe benjamin

- **Maxence ROUSTAN** : qualifié au championnat de France 1ère division universitaire

Malheureusement, l'association n'aura pas fait toutes ses manifestations prévues (soirée St Patrick, entraînement parents-enfants et le tournoi Drôme des Collines). Un gros manque à gagner pour cette fin d'année dû au « Covid 19 ».

Suite à cette situation, nous avons mis nos 2 entraîneurs au chômage partiel.

Tous les licenciés, s'ils le désiraient, pouvaient participer aux entraînements du Dojo Romanais.

Des vidéos ont été postées sur le site du club afin que chacun trouve l'entraînement qui lui correspondait.

Ainsi, nos adhérents ont eu la possibilité de suivre une activité physique malgré le confinement !!

Après la grêle 2019... le coronavirus 2020... nous espérons que 2021 nous laisse finir notre saison normalement !!!



La Boule Joyeuse



Comme chaque année, les rencontres du mercredi ont cessé début octobre. L'assemblée générale du 22 novembre a été marquée par la démission de Michel et Jocelyne Grattessol respectivement président et trésorière de l'association. Leur décision était connue depuis plusieurs mois déjà et nous les remercions pour leur engagement et leur dévouement.

Pour assurer la continuité, un nouveau bureau a été constitué avec

Dominique Noiret à sa tête. Après la grêle, la canicule, la neige a sérieusement endommagé nature et bâtiments.

En liaison avec ces événements, l'activité hivernale de l'association a été chamboulée suite à l'effondrement du boulodrome de Romans qui, à quelques heures près, aurait pu faire de nombreuses victimes. C'était un lieu de repli où licenciés et sociétaires génissois se retrouvaient une ou deux fois par semaine durant un semestre environ.

Nos voisins et amis de Saint-Donat et Bourg-de-Péage ont la gentillesse d'accueillir nos boulistes et nous les remercions.

Un grand merci aussi à tous les bénévoles de la Boule Joyeuse pour leur participation lors des diverses manifestations.

L'année écoulée a été compliquée et nous espérons qu'en 2020 la météo sera plus clémente et nous permettra de retrouver un fonctionnement normal, dès que la situation sanitaire l.

Basket - Retour au jeu



La saison 2019-2020 s'est achevée prématurément en mars et elle restera dans la mémoire de tous nos licenciés comme une période très difficile pour le Basket Club Génissieux Romans : gymnase indisponible pour la saison suite à l'averse de grêle de juin 2019, épidémie COVID-19, et pour finir le club a été endeuillé par le décès du papa d'un de nos jeunes joueurs dans l'attentat tragique de Romans.

Malgré tout, les résultats sportifs nous ont apporté de la joie dans ce contexte et on ne peut que louer le comportement de tous nos joueurs et joueuses : les séniors sur le podium du championnat pré-régional avec un bilan de 11 victoires pour 5 défaites, nos U15 2^e de leur poule en championnat régional, et toutes nos autres équipes jeunes masculines qualifiées en élite départementale.

Finalement, notre volonté de poursuivre le développement du Club sort renforcée de ces épreuves et les projets sont nombreux : programme d'activités pour la période estivale, relance de la catégorie Baby très impactée par nos problèmes de gymnase, poursuite du développement de la filière féminine, plan ambitieux de développement du basket 3X3, et une 2^e équipe jeune en Région. Bonnes vacances et prenez soin de vous !

Gymnastique volontaire de Génissieux

Cette année, notre association de Gym Volontaire compte 45 années d'existence. Depuis le 13 janvier 2020, nous avons retrouvé notre Salle des Fêtes enfin réparée, après les intempéries 2019. Suite à la crise sanitaire Covid 19, nous ne reprendrons pas nos cours de gymnastique. Aussi nous espérons que la saison 2020/2021 sera meilleure. Le « Vide-Dressing » du 15 septembre 2019 a été une réussite, nous remercions tous les participants internes et externes de l'association ; c'est pourquoi, sous réserve « sanitaire », nous ferons notre Vide-Dressing le 13 septembre 2020. Notre Assemblée Générale aura lieu le 7 septembre 2020. La saison 2020/2021 débutera le lundi 14 septembre 2020 à 20 h.

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure des événements dus au protocole sanitaire.

Bien cordialement.
Le Bureau



CONSEILS MUNICIPAUX LES COMPTES-RENDUS

la Lucarne de Génissieux

■ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 19
 Nombre de membres en exercice 19
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 17
 Date de la convocation et d'affichage 14 septembre 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le DIX-NEUF SEPTEMBRE à 20 H, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Marie-Odile BOSSAN, Jean-Pierre CAILLET, Corine FHAL, Louis CLAPPIER, adjoints ; Marie-Geneviève BIARD, Marie MOURIER, Nicole TISSEYRE, Gilles BRAGHINI, Olivier SALADINI, Alexandra BONOD-FERRIEUX, Jean-Claude MITRIDATE et Pierre GRANGEON.

PROCURATIONS : René PARREULT à Jean-Pierre CAILLET, Philippe DE GOUSTINE à Michel CHAPET et Hélène PRAL à Jean-Claude MITRIDATE.

ABSENTS ET EXCUSES : Evelyne FRAYSSE et Martial BEGHIN.

Alexandra BONOD-FERRIEUX a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose le rajout de deux délibérations, accepté par le conseil municipal : création d'un poste d'adjoint administratif à 28h et demande de subvention à la CAF pour l'achat d'un ordinateur portable.

Lecture et approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 18 juillet et 12 août 2019 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

FONCIER : Cession de terrain dans la zone d'activité « les Monts du Matin » - choix du notaire

Par délibération n°2019-055 du 21 juin 2018 il a été décidé de céder la parcelle ZI 301 d'une surface de 570 m2 au prix de 34 Euros le m2. Afin de signer l'acte notarié il y a lieu de désigner l'étude de Maître Pierre BERLIOZ-RICETTI, notaire à Peyrins. Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Un grand nombre d'enfants sont inscrits au service périscolaire (cantine et garderie), afin de respecter le taux d'encadrement Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent à raison de 14h hebdomadaires à compter du 1er octobre 2019. Vote à l'unanimité.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'HERBASSE : Rapport annuel 2018

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable comportant les indicateurs financiers et techniques. Le conseil municipal prend acte du rapport 2018 par vote avec 1 abstention et 16 OUI.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO : rapport d'activités 2018

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2018 approuvé par le conseil communautaire. Le conseil municipal prend acte du rapport 2018 par vote à l'unanimité.

FINANCES : VIREMENT DE CREDIT :

Afin de réactualiser les prévisions budgétaires il est proposé un virement de crédit de 1.550,00 Euros sur le budget principal en section de fonctionnement et un virement de crédit de 4.000,00 Euros sur le budget principal en section d'investissement. Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet

Dans le cadre de la réorganisation du service administratif Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet d'une durée de 28/35ème à compter du 1er octobre 2019. Vote par 1 abstention, 1 contre et 15 pour.

SERVICE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE : Demande de subvention auprès de la CAF de la Drôme

Pour assurer le bon fonctionnement du service périscolaire et extrascolaire, il y a lieu d'acquiescer un ordinateur portable d'un montant de 1.230,00 Euros. Cet achat peut faire l'objet d'une aide de la CAF de la Drôme à hauteur de 50 %. Vote à l'unanimité.

■ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2019 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal19
 Nombre de membres en exercice 19
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 18
 Date de la convocation et d'affichage 11 octobre 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le SEIZE OCTOBRE à 20 H, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Marie-Odile BOSSAN, Corine FHAL, adjoints ; Philippe DE GOUSTINE, Marie MOURIER, René PARREULT, Nicole TISSEYRE, Gilles BRAGHINI, Olivier SALADINI, Alexandra BONOD-FERRIEUX, Jean-Claude MITRIDATE, Martial BEGHIN et Pierre GRANGEON.

PROCURATIONS : Jean-Pierre CAILLET à Christian BORDAZ, Louis CLAPPIER à René PARREULT, Marie-Geneviève BIARD à Marie MOURIER et Hélène PRAL à Jean-Claude MITRIDATE.

ABSENTE ET EXCUSEE : Evelyne FRAYSSE.

Alexandra BONOD-FERRIEUX a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose le rajout d'une délibération, accepté par le conseil municipal : rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 septembre 2019 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Afin de renforcer le service administratif suite à l'ouverture de l'agence postale communale Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif qualifié de 2ème classe à raison de 7h hebdomadaires à compter du 1er novembre 2019. Vote par 1 abstention, 1 opposition et 16 oui.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : Rapport sur le prix et la qualité des services assainissement et déchets de l'année 2018

Monsieur le Maire présente le rapport annuel établi par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et des déchets comportant les indicateurs financiers et techniques. Le conseil municipal prend acte du rapport 2018 par vote à l'unanimité.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS : approbation des nouveaux statuts du SID applicables à compter des élections municipales de 2020

Monsieur le Maire informe le conseil que le SID souhaite améliorer sa gouvernance, la représentativité des différents territoires et la représentativité de ses usagers au sein de ses instances à compter des élections municipales de 2020. Cette démarche nécessite une modification des statuts qui sont approuvés à l'unanimité.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS : retrait des communes de Saulce-sur-Rhône et Mirmande

Les communes de Saulce-sur-Rhône et Mirmande ont délibéré pour leur sortie du périmètre du Syndicat d'Irrigation Drômois suite au refus de l'Union des Associations Foncières d'Irrigation de transférer leur réseau au SID. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'HERBASSE : approbation de l'extension du périmètre à compter du 1er janvier 2020 et modification statutaire du Syndicat

Monsieur le Maire informe le conseil que le SIEH a validé l'extension du périmètre du Syndicat à compter du 1er janvier 2020 aux communes de Miribel et Montrigaud qui ont intégré la commune nouvelle de VALHERBASSE. Le syndicat a également actualisé ses statuts suite à cette extension. Vote à l'unanimité.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération pour les exercices 2014 à 2018. Le conseil municipal prend acte du rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes à l'unanimité.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2019

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a établi un rapport fixant l'évaluation des charges nettes transférées au 1er janvier 2019. Approbation du rapport à l'unanimité.

FINANCES : OUVERTURE DE CREDITS :

Afin de réactualiser les prévisions budgétaires il est proposé une ouverture de crédit de 105.000,00 Euros sur le budget principal et une ouverture de crédit de 15.000,00 Euros sur le budget annexe « Immeubles Locatifs ». Vote à l'unanimité.



■ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 19
 Nombre de membres en exercice 19
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 15
 Date de la convocation et d'affichage 09 novembre 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le QUATORZE NOVEMBRE à 20 H, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Jean-Pierre CAILLET, Corine FHAL, Louis CLAPPIER, adjoints ; Philippe DE GOUSTINE, Marie-Geneviève BIARD, Marie MOURIER, René PARREAULT, Olivier SALADINI, Alexandra BONOD-FERRIEUX, Hélène PRAL et Pierre GRANGEON.

PROCURATIONS : Gilles BRAGHINI à Christian BORDAZ et Jean-Claude MITRIDATE à Hélène PRAL.

ABSENTS ET EXCUSES : Marie-Odile BOSSAN, Evelyne FRAYSSE, Nicole TISSEYRE et Martial BEGHIN.

Alexandra BONOD-FERRIEUX a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose le rajout d'une délibération, accepté par le conseil municipal : convention de servitudes à signer avec ENEDIS.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2019 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

BUDGET ANNEXE IMMEUBLES LOCATIFS : ouverture de crédits

Afin de réactualiser les prévisions budgétaires du budget annexe « immeubles locatifs », Monsieur le Maire propose une ouverture de crédit de 10.000 €uros en section de fonctionnement et une ouverture de crédit de 6.000 €uros en section d'investissement. Vote à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL : ouverture de crédits

Afin de réactualiser les prévisions budgétaires sur le budget principal, Monsieur le Maire propose une ouverture de crédits de 169.709 €uros en section de fonctionnement et une ouverture de crédits de 120.000 €uros en section d'investissement. Vote à l'unanimité.

FINANCES : Participation du budget principal au budget annexe « Cœur de Village » année 2019

Lors du vote du budget primitif 2019 il a été prévu le versement d'une participation du budget principal au budget annexe « Cœur de Village » d'un montant de 30.000,00 €uros. Vote à l'unanimité.

FINANCES : Participation du budget annexe « Immeubles Locatifs » au budget principal année 2019

Lors du vote du budget primitif 2019 il a été prévu le versement d'une participation du budget annexe « Immeubles Locatifs » au budget principal d'un montant de 35.000,00 €uros. Vote à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS GENISSOISES

La commission propose de répartir les subventions entre les associations Génissoises au titre de l'année 2019. Vote à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX AUTRES ASSOCIATIONS

Des montants ont été prévus au budget primitif afin de participer au fonctionnement de certains organismes. La commission propose des subventions pour : la prévention routière, Mémoire de la Drôme, l'ADMR et le Sou des Ecoles. Vote à l'unanimité.

CENTRE DE GESTION DE LA DROME : convention de participation PREVOYANCE

Monsieur le Maire propose de signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de la Drôme concernant le risque prévoyance pour les agents communaux et fixe la participation de la commune à 5 €uros par mois et par agent. Vote à l'unanimité.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA DROME : actualisation des statuts

Conformément à la loi NOTRe du 07 août 2015 le Syndicat d'Energie de la Drôme a actualisé ses statuts. Vote à l'unanimité.

ORAGE DE GRELE DU 15 JUIN 2019 : demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a subi l'orage de grêle le samedi 15 juin 2019 et que tous les bâtiments communaux ont été touchés. La commune a la possibilité de bénéficier du concours financier de l'Etat au titre de la DETR 2019, du Département et de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo. Après vote à l'unanimité, les 3 dossiers seront déposés.

ENEDIS : convention de servitudes

Dans le cadre du raccordement de l'immeuble « les Genêts », un réseau électrique en souterrain doit être créé et doit emprunter la parcelle AC 381 propriété de la commune. Afin de permettre à ENEDIS de réaliser ces travaux il y a lieu de signer une convention de servitude de passage. Vote à l'unanimité.

■ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 A 18H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 19
 Nombre de membres en exercice 19
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 16
 Date de la convocation et d'affichage 25 novembre 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le VINGT NEUF NOVEMBRE à 18 H, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Marie-Odile BOSSAN, Jean-Pierre CAILLET, Corine FHAL, Louis CLAPPIER, adjoints ; Philippe DE GOUSTINE, Marie-Geneviève BIARD, Marie MOURIER, René PARREAULT, Nicole TISSEYRE, Olivier SALADINI, Alexandra BONOD-FERRIEUX et Jean-Claude MITRIDATE.

PROCURATIONS : Gilles BRAGHINI à Christian BORDAZ et Pierre GRANGEON à Jean-Claude MITRIDATE.

ABSENTS ET EXCUSES : Hélène PRAL, Evelyne FRAYSSE et Martial BEGHIN.

Alexandra BONOD-FERRIEUX a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose le rajout d'une délibération, accepté par le conseil municipal : virement de crédit sur le budget principal.

ORAGE DE GRELE DU 15 JUIN 2019 : signature de la quittance d'indemnité

Monsieur le Maire rappelle que l'orage de grêle le samedi 15 juin 2019 a impacté tous les bâtiments communaux. Il donne lecture de l'indemnité proposée par Groupama Méditerranée, assureur de la Commune, pour un montant de 795.956,31 €uros dont 755.117,88 €uros au titre de la reconstruction. Après vote à l'unanimité, le Maire est autorisé à signer la quittance d'indemnité.

ORAGE DE GRELE DU 15 JUIN 2019 : demandes de subventions

La délibération n°2019-103 du 14 novembre 2019, relative aux demandes de subventions suite à l'orage de grêle le samedi 15 juin 2019, est rapportée. Afin de tenir compte du remboursement de l'assurance, il y a lieu de modifier les dossiers de demande d'aide à l'Etat au titre de la DETR 2019, au Département et à la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo. Vote à l'unanimité.

FINANCES : VIREMENT DE CREDIT :

Afin de réactualiser les prévisions budgétaires il est proposé un virement de crédit de 1.745,00 €uros sur le budget principal en section d'investissement. Vote à l'unanimité.

TIERS PAYANT
avec
votre mutuelle

VOTRE
2^{ème} PAIRE
DE MARQUE À
50 %*
(solaire incluse)



Votre nouveau magasin
tout beau tout neuf

475, Rue Frédéric Pénelon
26750 GÉNISSIEUX
Tél. : 04 75 47 38 85

* Voir conditions en magasin

■ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 19
Nombre de membres en exercice 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 17
Date de la convocation et d'affichage 14 décembre 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le DIX-NEUF DECEMBRE à 20 H, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Marie-Odile BOSSAN, Jean-Pierre CAILLET, Corine FHAL, Louis CLAPPIER, adjoints ; Philippe DE GOUSTINE, Marie-Geneviève BIARD, Marie MOURIER, René PARREAULT, Nicole TISSEYRE, Gilles BRAGHINI, Olivier SALADINI, Jean-Claude MITRIDATE, Hélène PRAL et Pierre GRANGEON.

PROCURATION : Alexandra BONOD-FERRIEUX à Marie MOURIER.

ABSENTS ET EXCUSES : Evelyne FRAYSSE et Martial BEGHIN.

Nicole TISSEYRE a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose le rajout d'une délibération, accepté par le conseil municipal : Ouvertures de crédits sur le budget principal et le budget annexe « Immeubles Locatifs ».

Lecture et approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 14 & 29 novembre 2019 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

ORGANISATION DU DENEIGEMENT : signature de la convention

Afin d'assurer le déneigement des chemins communaux il y a lieu de renouveler la convention de déneigement avec l'exploitant agricole. Monsieur le Maire propose de revaloriser le tarif horaire à 58 €HT de l'heure. Vote à l'unanimité.

FINANCES : fixation d'un tarif horaire du personnel pour les travaux réalisés en régie

Afin de refacturer les travaux de remise en état des équipements municipaux lors de leur prêt occasionnel à des tiers ou après dégradation de signalisation par accident de la route, Monsieur le Maire propose de fixer à 22 €uros le tarif horaire du personnel de la Commune. Vote à l'unanimité.

URBANISME : autorisation au Maire de déposer des demandes d'urbanisme

Pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées au nom de la Commune, il convient de joindre au dossier une délibération autorisant le Maire à déposer et à signer une telle demande. Vote à l'unanimité.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : renouvellement du contrat

Le contrat enfance jeunesse arrive à échéance, il y a lieu de le renouveler afin d'obtenir les financements de la CAF. Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : création / suppression de 2 postes d'ATSEM principal de 1ère classe

Afin de régulariser la situation des 2 ATSEM remplaçant l'agent technique reclassé pour raison de santé, il y a lieu de supprimer les 2 postes d'ATSEM principal de 1ère classe de 28,05/35ème et de créer 2 postes d'ATSEM principal de 1ère classe de 30,72/35ème à compter du 1er janvier 2020. Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : création / suppression d'un poste d'adjoint administratif

Suite à la réorganisation du service administratif, et après avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de la Drôme, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe de 31,50/35ème et de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er janvier 2020. Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : modification de l'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Pour tenir compte du taux d'encadrement des enfants au Centre de Loisirs extrascolaire (pendant les vacances) il y a lieu de modifier l'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation à temps non complet de 14/35ème à 24,50/35ème à compter du 1er janvier 2020. Vote à l'unanimité.

TRAVAUX MUR DE CLOTURE CHEMIN DES BERBORINS : travaux en régie année 2019

Certains achats de matériaux ou location de matériels ont été imputés sur le budget de fonctionnement et concernent les travaux de construction d'un mur de clôture sur le chemin des Berborins réalisés par le personnel communal. Ces travaux en régie font l'objet d'un état dressé par l'ordonnateur et les écritures d'ordre permettent de les comptabiliser en investissement. Vote à l'unanimité.

FINANCES : ouverture de crédit sur le budget principal

Afin de réactualiser les prévisions budgétaires il est proposé une ouverture de crédit de 180.000,00 €uros sur le budget principal 2019. Vote à l'unanimité.

FINANCES : ouverture de crédit sur le budget annexe « immeubles locatifs »

Afin de réactualiser les prévisions budgétaires il est proposé une ouverture de crédit de 50.000,00 €uros sur le budget annexe « Immeubles Locatifs » 2019. Vote à l'unanimité.

■ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JANVIER 2020 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 19
Nombre de membres en exercice 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 17
Date de la convocation et d'affichage 10 janvier 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le SEIZE JANVIER à 20 H, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Marie-Odile BOSSAN, Jean-Pierre CAILLET, Corine FHAL, Louis CLAPPIER, adjoints ; Philippe DE GOUSTINE, Marie-Geneviève BIARD, Marie MOURIER, René PARREAULT, Nicole TISSEYRE, Gilles BRAGHINI, Jean-Claude MITRIDATE, Hélène PRAL et Pierre GRANGEON.

PROCURATION : Alexandra BONOD-FERRIEUX à Marie MOURIER.

ABSENTS ET EXCUSES : Evelyne FRAYSSE et Martial BEGHIN.

Marie MOURIER a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose la modification d'une délibération, accepté par le conseil municipal : Virement de crédits sur le budget principal 2019.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2019 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020. Vote à l'unanimité.

TARIFS COMMUNAUX

Pour 2020 il est proposé de ne pas augmenter les tarifs communaux. Les tarifs du périscolaire et extrascolaire seront revus dès élaboration des bilans budgétaires. Vote à l'unanimité.

FINANCES : virement de crédits sur le budget principal 2019

Afin de réactualiser les prévisions budgétaires il est proposé un virement de crédit de 12.500,00 €uros sur le budget principal 2019. Vote à l'unanimité.

FINANCES : demande de subvention départementale pour la création d'un cheminement piéton et d'un parc arboré

Les travaux de création d'un cheminement piéton et d'un parc arboré d'un montant de 84.780,95 €HT peuvent bénéficier du concours financier du Département au titre du projet de cohérence territoriale. Vote à l'unanimité.

FINANCES : demande de subvention départementale pour la réfection de la toiture de l'ensemble polyvalent

Les travaux de réfection de la toiture de l'ensemble polyvalent d'un montant de 411.910,00 €HT peuvent bénéficier du concours financier du Département au titre du projet de cohérence territoriale. Vote à l'unanimité.

TOMME de L'AILLON
Fromage fermier pur chèvre

Vente directe à la ferme:
Du lundi au samedi de 8h - 12h

Nathalie et Emmanuel GRENIER
80 chemin des chevriers
26750 GENISSIEUX

Tél: 04.75.02.13.37 Port: 06.07.56.28.38
grenier26@orange.fr

AUTO-ECOLE

Pour nous contacter : Laetitia : 06 58 23 23 17
Pascale : 06 23 56 54 86

Suivez nous sur la page facebook: SARL AUTO ECOLE FILIPPINI

■ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 FEVRIER 2020 A 19H30

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	19
Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	17
Date de la convocation et d'affichage	14 février 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le VINGT FEVRIER à 19 H 30, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Marie-Odile BOSSAN, Jean-Pierre CAILLET, Corine FHAL, Louis CLAPPIER, adjoints ; Philippe DE GOUSTINE, Marie MOURIER, René PARREAULT, Nicole TISSEYRE, Gilles BRAGHINI, Olivier SALADINI, Jean-Claude MITRIDATE, Martial BEGHIN, Hélène PRAL et Pierre GRANGEON.

PROCURATIONS : Michel CHAPET à Louis CLAPPIER et Geneviève BIARD à Hélène PRAL.

ABSENTES ET EXCUSEES : Alexandra BONOD-FERRIEUX et Evelyne FRAYSSE.

Nicole TISSEYRE a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 janvier 2020 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

PERSONNEL COMMUNAL

Création de 3 emplois non permanents à temps incomplet pour accroissement temporaire d'activité au service animation en raison du nombre croissant d'enfants inscrits à la cantine, à la garderie et au centre de loisirs. Un emploi de 17,83/35ème, un emploi de 27,34/35ème et un emploi de 21,66/35ème. Vote à l'unanimité.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : ajustement du pacte financier et fiscal

Afin d'actualiser les conditions de révision des attributions de compensation au bénéfice des communes pour l'année 2020, le conseil municipal approuve la majoration des attributions au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux et plus particulièrement sur les installations de panneaux photovoltaïques. Vote à l'unanimité.



Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

15, place Jean Jaurès - Immeuble Le Vendôme - 26100 ROMANS SUR ISÈRE

AMBULANCES - VSL - TAXIS

AMBULANCES DES COLLINES

Alpha Service



24h/24 - 7 j/7
12 véhicules à votre service



04 75 71 20 20

ALPHA SERVICE

à votre service :

- Ambulances
- Véhicule sanitaire léger (VSL)
- Taxis
- Agréé Sécurité Sociale
- Tous transports de personnes assises et allongées (toutes distances)
- Transport de corps avant et après mise en bière

2 établissements : Rue Pierre Charignon 26750 Génissieux
Siège social : 7, rue de Dunkerque 26300 Bourg-de-Péage - BP 15
Fax 04 75 70 95 06



DRÔME
Couleurs

PEINTURE
PAPIERS PEINTS
Décoration intérieure
Revêtement mural
Ravalement de façade

M. MEDDAH

Rue Simon Chopin 26750 GÉNISSIEUX

Tél. 04 75 70 11 08 - Port. 06 83 06 87 21

la Lucarne de Génissieux



Etat-Civil

NAISSANCES

Nous adressons toutes nos félicitations aux parents.

Noé GUINARD FONTAINE le 12 octobre
Léo BOQUET le 25 octobre
Marin TOURNIER le 29 octobre
Alice LEFORT le 30 octobre
Aaron DOUSSON BENISTAND le 5 décembre
Anouk JAULENT le 6 décembre
Yllan BOUZENDORFFER le 13 décembre
Victor ALLETRU le 13 décembre
Lucas BERMOND ANDRE le 30 décembre
Paul GIRONA-EUGENIO le 05 janvier
Mathéo ODEYER BORSOUKOFF le 17 mars

DÉCÈS

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles endeuillées.

Simone SERVIEN le 11 octobre
Madeleine REGACHE le 20 octobre
Christiane PICHOT le 23 octobre
Ginette FOXONET le 31 octobre
Raymonde PATEL le 04 novembre

Marcelle FONFREDE le 14 novembre
Norbert DERAËVE le 24 novembre
Maurice ALLONCLE le 11 décembre
Jacqueline DUVERDIER le 16 décembre
Bruno ROZAND le 21 décembre
Françoise JAY le 11 janvier
Denise MOITEAU le 12 janvier
Marie-Rose LOMBARD le 23 janvier
Raymond CHATELARD le 03 février
Denise MORIN le 05 février
Gérard GONZALES le 13 février
Robert MARION le 18 février
Robert BENARROCHE le 24 février
Alice LAURENT le 04 février
Lucienne SILVESTRE le 15 mars
Jeanne MONTALIBET le 07 avril
Jean DE OCHANDIANO le 19 avril
Françoise BOIS le 24 avril
Roger ARCEL le 27 avril
Marcelle JARRAND le 29 avril
Adrien BARNOUIN le 13 mai
Françoise BAUD le 28 mai

ALLÉE COUR & TERRASSE

LE SPÉCIALISTE

TOUS STYLES & TOUS BUDGETS



Venez découvrir nos
revêtements exclusifs,
respectueux de
l'environnement.

Contactez-nous pour connaître
les modalités d'accueil.



www.daniel-moquet.com

250 A, rue Pierre Charignon
26750 GÉNISSIEUX
Tél. 04 75 45 52 15

0 800 500 045 Service & appel gratuits

la Lucarne de Génissieux



Agenda

ATTENTION !

Seules les manifestations des associations qui utiliseront la salle des fêtes et la salle du conseil municipal paraissent dans l'agenda ci-dessous. En effet les travaux de réfection de l'ensemble polyvalent doivent débuter vers le 15 septembre pour se terminer vers le 15 février 2021, sauf aléas de chantier. Toutefois, certaines salles pourront être utilisées au mois de juillet et éventuellement durant les travaux.

Ainsi, les associations ayant prévu d'occuper les salles concernées, y compris la salle des fêtes, sont invitées à prendre contact, avant l'organisation des manifestations, avec Gilles Braghini, conseiller municipal délégué à la vie associative, ou avec la mairie.

Toutes les informations relatives aux différentes manifestations seront communiquées aux habitants sur le site internet de la mairie.

Par ailleurs, l'utilisation des salles dépendra de l'évolution des conditions sanitaires.

JUILLET

Dimanche 5 : vide-grenier organisé par le club de foot, centre du village, toute la journée.

AOÛT

Samedi 28 : concours de la Boule Joyeuse, place du Champ de Mars, suivi d'un déjeuner à la salle des fêtes.

OCTOBRE

Mardi 13 : don du sang de 15h30 à 20h30 à la salle des fêtes.

NOVEMBRE

Mardi 10 : Beaujolais nouveau du Club Détente et Loisirs, à la salle des fêtes (horaire non précisé).

Vendredi 27 : réception des nouveaux Génissois à 19 h, salle du conseil municipal.

DÉCEMBRE

Mardi 1^{er} : repas des anniversaires du Club Détente et Loisirs, à la salle des fêtes à partir de 12h.

Samedi 5 et dimanche 6 : dernière représentation de la pièce « Si c'était à refaire », par la troupe de théâtre La Génissoise, à la salle des fêtes. Le samedi à 20h30 et le dimanche à 14h.

Samedi 12 : repas des aînés organisé par le CCAS, à la salle des fêtes, à partir de 12h.

Mardi 15 : bûche de Noël du Club Détente et Loisirs, à la salle des fêtes (horaire non précisé).

JANVIER 2021

Mardi 5 : galette des rois du Club Détente et loisirs à 14h, à la salle des fêtes.

ATTENTION : NOUVEAUX HORAIRES !

Ouverture de la mairie :

75, place du Marché

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 8h30 à 11h30.

Jeudi de 12h30 à 15h30.

Tél : 04 75 02 60 99

mairie.genissieux@orange.fr

www.genissieux.fr



Etiquettes adhésives en bobines
Impression Numérique et Offset

Tél. 04 75 02 45 46

IMPRIMERIE contact@imprimerie-souquet.fr
S O U Q U E T www.imprimerie-souquet.fr

5 Rue Jean-Joseph Mounier - Romans-sur-isère

NOUVEAU

leDRIVE intermarche.com
Vos courses sont entre de bonnes mains.

INTERMARCHÉ GÉNISSIEUX

60 Impasse Elsa Triolet

Tél : 04 58 177 177



**SERVICE
GRATUIT**

En 5 mn, vos courses
à prix Intermarché
dans votre coffre !

Intermarché

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

